

# La plainte contre Robert Hébras pourrait être abandonnée

**Les Malgré-Nous sont de moins en moins nombreux, mais leurs représentants restent combats. Un séminaire à Strasbourg a permis de faire un tour d'horizon des diverses batailles en cours.**

**C'**est, au fond, une triste histoire d'incompréhension. Et il y a sans doute mieux, pour s'expliquer et se comprendre, que les cours de justice. Depuis des années, les Malgré-Nous d'Alsace, par le biais des Associations des déserteurs, évadés et incorporés de force (Adeif) du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sont en procès contre Robert Hébras, survivant du massacre d'Oradour-sur-Glane, pour une phrase contestée dans un livre. « À l'origine, on demandait juste le franc symbolique et que le passage litigieux soit modifié », rappelle Gérard Michel, secrétaire général de l'Adeif 67. Mais le conflit s'est éternisé. Après la première instance (défavorable aux Malgré-Nous), l'appel (favorable) et la cassation (défavorable), un recours a été déposé en 2014 devant la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH).

Ce sujet était l'un de ceux à



**Gérard Michel.**

Photo L'Alsace/Jean-Marc LOOS

l'ordre du jour du séminaire organisé à Strasbourg, le samedi 16 novembre, devant une centaine de personnes, par l'Adeif 67 et l'Opnam.

Sur ce point, il est désormais envisagé d'arrêter les frais, au sens propre comme au figuré. « Au fond, si l'on gagnait, ça me ferait mal au cœur, confie Gérard Michel. M. Hébras est un survivant... Une réconciliation entre le Limousin et l'Alsace ne serait-elle pas possible en nous serrant la main ? »

Un autre procès a été évoqué : il concerne d'autres propos jugés diffamatoires, cette fois dans un documentaire consacré à la division *Das Reich* dif-

fusé à la télévision en 2015.

Les Adeif ont été déboutés en première instance, en appel et enfin en cassation. Mais, dans ce cas, elles ne désarment toujours pas. « On recommence une procédure judiciaire, explique Gérard Michel. Mais pour ne plus être seulement une personne morale, on se base sur les témoignages de six incorporés de force dans la Waffen SS, que l'on a recueillis ». Une nouvelle audience est programmée le 9 janvier, au tribunal de grande instance de Strasbourg.

Outre ces procès, les associations se mobilisent actuellement sur deux questions : l'indemnisation des orphelins et la reconnaissance de l'incorporation de force des Alsaciens-Mosellans dans l'armée nazie comme crime contre l'humanité.

Pour l'indemnisation, l'Opnam souhaite, avec l'aide d'un avocat allemand, que « l'Allemagne indemnise les orphelins de Malgré-Nous comme elle indemnise ses orphelins. L'Allemagne le refuse, au prétexte d'une prétendue indemnisation française ».

L'Opnam a donc écrit en juillet au secrétariat d'État aux Anciens combattants, qui a confirmé, par retour de courrier daté du 9 octobre, que, si

des indemnisations spécifiques ont pu exister, il n'existe pas « à proprement parler » de dispositions françaises permettant d'indemniser les orphelins de Malgré-Nous. L'Allemagne sera donc de nouveau sollicitée... Gérard Michel rappelle que l'Allemagne nazie donnait aux incorporés de force non seulement son uniforme, mais aussi sa nationalité. Les survivants sont redevenus français, « mais ceux qui ne sont pas revenus, comme mon père, ils sont de quelle nationalité ? »

## Un crime contre l'humanité ?

Enfin, les adhérents de l'Opnam ont été invités, ces derniers mois, à déposer des plaintes avec constitution de partie civile contre la République fédérale allemande pour le crime contre l'humanité que représenterait selon l'association l'incorporation de force. « 24 plaintes ont déjà été déposées auprès de procureurs de villes comme Saverne, Strasbourg, Mulhouse, Metz, Thionville et même Besançon », annonce le président. Des premières réponses rejetant ces plaintes sont arrivées, mais au moins la question est-elle examinée...

H. de C.